

Le Tour du silence

Léon Thériault

Quelque trente cyclistes meurent sur les routes du Québec chaque année. De ce nombre, soyons honnêtes, certains s'étaient sans doute placés dans des situations hasardeuses. Par contre, il est difficile de croire que dans tous les cas ils étaient fautifs.

Ce qu'il faut considérer lorsqu'il y a une collision mortelle, ce sont les circonstances. Rappelons toutefois les responsabilités du conducteur d'un véhicule routier (selon les articles 341 et 344 du Code de la sécurité routière), lorsqu'il doit dépasser un cycliste.

Dans les deux articles, il est écrit qu'on « ne peut doubler une bicyclette à l'intérieur de la même voie que s'il y a un espace suffisant pour permettre le dépassement sans danger ».

De sa position, à 100 mètres du cycliste, au moment où il devrait décider de s'engager graduellement dans l'autre voie, le conducteur ne peut pas savoir que dans la seconde précédant le dépassement, le cycliste devra éviter une

fracture, une roche, une branche, un trou ou encore le fameux produit élastomère que l'on y infiltre (si dangereux pour l'équilibre des cyclistes) et qui le fera tomber sur la chaussée.

Les conducteurs (qui dans une grande majorité ne font pas de vélo sur les routes secondaires), ne sont pas conscients de ces impondérables. Ils continuent donc à dépasser les cyclistes en restant dans la même voie. Pire encore, les plus inconscients des conducteurs dépassent les cyclistes en même temps qu'ils croisent un autre véhicule venant en sens inverse.

Et dire que si nous leur posons la question : « Faites-vous du vélo sur les routes vous monsieur, madame? ». Ils répondent souvent : « Bien sûr que non, c'est trop dangereux! ». Dangereux pour qui et à cause de qui?

C'est pour cela, que le Tour du silence a lieu à chaque année.

Un événement international se déroulant sur quatre continents à la même heure, le même jour (le troisième mercredi du mois de mai à 18 h 30); les cyclistes y roulent en silence, brassard noir au bras pour rappeler les trop nombreux décès cyclistes sur les routes.

Initié au Texas, par l'ami d'un cycliste qui s'est fait tuer alors qu'il s'entraînait autour de son lac, l'événement a vu le jour au Canada et au Québec il y a 4 ans.

Au Québec, le Tour du silence a lieu dans plusieurs régions. Sur la Rive-Sud de Montréal, les clubs cyclistes se sont regroupés pour le faire en un seul endroit. Cette année, le départ se fera le 16 mai à 18 h du Parc de la Cité, rue Gaétan-Boucher à Saint-Hubert.

Le président d'honneur du Tour 2007, est Monsieur Louis Bertrand, animateur bien connu des cyclistes et de l'émission Tour de France au Canal Évasion.

Si vous faites du vélo assidûment sur les routes, nous vous invitons à y participer.

Renseignements :
lltheriault@videotron.ca
www.rideofsilence.org